

Institutions et organismes : qui fait quoi ?

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire) : institution de l'Organisation de coopération et de développement économiques (**OCDE**) dont le but est d'aider les pays membres à développer le nucléaire civil.

AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) : agence inter-gouvernementale qui, sous l'égide des Nations unies, œuvre pour la coopération dans l'utilisation pacifique du nucléaire et veille au respect du traité de non-prolifération.

Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) : établissement public industriel et commercial chargé, sous la tutelle des ministères de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, de la gestion à long terme des déchets produits en France. Elle a pour missions la gestion des déchets à vie courte, la recherche de solutions de gestion à très long terme pour les déchets à vie longue (elle pilote l'axe 2 des recherches visées par la loi de 1991) et la tenue de l'Inventaire national.

Areva : industriel du nucléaire contrôlé à 79 % par le CEA (83 % des droits de vote). Sa branche cycle nucléaire (**Areva NC**, ex-**Cogema**) offre ses services depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage du combustible. Sa branche centrales nucléaires (**Areva NP**, ex-**Framatome-ANP**, détenue à 34 % par Siemens) est leader mondial dans la conception et la construction de réacteurs et la fourniture de services nucléaires.

ASN : l'**Autorité de sûreté nucléaire**, sous l'autorité des ministères de l'Environnement, de l'Industrie et de la Santé, est chargée du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection avec le concours d'appuis techniques extérieurs, notamment de l'**IRSN**. Elle émet des règles fondamentales de sûreté (RFS).

CECER : le Centre d'expertise sur le conditionnement et l'entreposage des matières radioactives, créé en 2002, rassemble à Marcoule la compétence et l'expérience du CEA et les met à disposition des acteurs concernés et du public.

Centraco : Centre de traitement et de conditionnement de déchets faiblement radioactifs exploité à Codolet (Gard) par Socodei (51 % **EDF** et 49 % **Cogema**).

CERN : créé en 1954 par le Conseil européen pour la recherche nucléaire en tant qu'Organisation européenne pour la recherche nucléaire ; aujourd'hui Laboratoire européen pour la physique des particules.

CIPR : la Commission internationale de protection radiologique (non gouvernementale) fait des recommandations concernant l'exposition humaine aux rayonnements ionisants. Ses textes, modèles et valeurs de limites de dose servent de référence.

CNRS (Centre national de la recherche scientifique) : établissement public à caractère scientifique et technologique exerçant son activité de recherche fondamentale dans tous les domaines.

Pace (Programme sur l'aval du cycle électronucléaire) coordonne ses recherches sur la gestion, la séparation et la transmutation des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue et fédère les travaux menés dans cinq groupements de recherche (GdR) avec des partenaires de la recherche et de l'industrie (**Andra**, **Areva**, Bureau des recherches géologiques et minières, CEA, **EDF**) sur la gestion des déchets et de la production d'énergie par des options nouvelles (via son Institut de physique nucléaire et de physique des particules, l'IN2P3), la physicochimie des actinides et autres radioéléments, les nouveaux matériaux, les formations géologiques profondes et les modélisations.

Comité de l'énergie atomique : chargé d'examiner la politique nucléaire française et d'arrêter le programme du CEA, il comprend, sous la présidence du Premier ministre, l'administrateur général du CEA, le secrétaire général du ministère chargé des Relations extérieures, le directeur général de l'Énergie et des matières premières, le directeur général de la Recherche et de la technologie, le directeur du Budget, le président du CNRS, des personnalités choisies par le Premier ministre, les ministres de

la Défense et de l'Environnement et cinq personnalités qualifiées dont l'une est le Haut-commissaire à l'énergie atomique.

Commission européenne : organe exécutif de l'Union européenne. La politique européenne de R&D a pour principal instrument le programme cadre (actuellement le **6^e PCRD**).

Commission nationale d'évaluation (CNE) : créée par la loi de 1991 et composée d'experts français et internationaux désignés par le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, elle assure l'évaluation scientifique et technique des résultats des recherches sur la gestion des déchets de haute activité à vie longue.

Cosrac : le Comité de suivi des recherches sur l'aval du cycle regroupe, sous l'égide du ministère de la Recherche, les pilotes des recherches (CEA et **Andra**), les industriels (**EDF** et **Areva**), d'autres organismes (**CNRS**, **IRSN** et universités), les directions des ministères chargés de l'Industrie (DGEMP) et de l'Environnement (DPPR) et l'**Autorité de sûreté nucléaire** (DGSNR).

DOE (Department of Energy) : ministère américain de l'Énergie dont dépendent notamment les laboratoires nationaux d'Argonne (**ANL**), de l'Idaho (**INL**), de Los Alamos (**LANL**), d'Oak Ridge (**ORNL**), l'office chargé de la gestion des déchets nucléaires civils (OCRWM) et le Nuclear Energy Research Advisory Committee (**Nerac**).

EDF : groupe constitué autour d'Électricité de France, leader de la production, la distribution et la commercialisation d'électricité avec une capacité de production de 125,4 GWe et 42,1 millions de clients dans le monde, dont 36,2 millions en Europe.

Euratom : instituée en 1957 par le traité éponyme, la Communauté européenne de l'énergie atomique a pour mission de contribuer au développement des activités nucléaires dans les États de l'Union.

GEN IV : acronyme de l'initiative lancée en 2000-2001 par le **DOE** qui associe au sein du **Forum international Génération IV** les pays (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Corée du Sud, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Suisse et **Euratom**) menant des recherches sur une nouvelle génération de systèmes énergétiques nucléaires présentant à la fois des qualités d'économie, de sûreté améliorée, de minimisation des déchets et de résistance à la prolifération.

IRSN : l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, né en 2002 du rapprochement de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (**OPRI**), est un établissement public industriel et commercial exerçant des missions d'expertise et de recherche placé sous la tutelle des ministères de la Défense, de l'Environnement, de l'Industrie, de la Recherche et de la Santé.

ITU : l'Institut des transuraniens de Karlsruhe (Allemagne), un des sept instituts du Centre commun de recherche de l'Union européenne.

JAEA : Japan Atomic Energy Agency, née de la fusion en 2005 du Japan Atomic Energy Research Institute (**JAERI**) et du Japan Nuclear Cycle Development Institute (**JNC**).

OPECST : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, composé de députés et de sénateurs, créé par la loi du 08/07/83 pour éclairer le Parlement sur les conséquences de ces choix.

PCAST : President's Council of Advisors on Science Technology, instance chargée de conseiller le président des États-Unis en matière de science et de technologie.

Rhodia : en tant que repreneur d'activités de Rhône-Poulenc, propriétaire de résidus solides à faible radioactivité naturelle issus d'activités "terres rares" avant 1993.

SGN : filiale d'ingénierie nucléaire d'**Areva**.

UNSCEAR : United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation. Le Comité scientifique des Nations unies sur les effets des radiations atomiques rassemble les données sur les sources et les effets des rayonnements ionisants, établit des analyses et des synthèses dans les domaines de la radiobiologie, de la radiopathologie et des expositions aux rayonnements.